



# A REMPLIR EN LETTRE MAJUSCULE

SAISON 2023/2024

<http://www.ftac.pro>

DEMANDE DE LICENCE		
ADULTE <input type="checkbox"/>	JEUNE <input type="checkbox"/>	HANDISPORT <input type="checkbox"/>
Tarifs : <input type="text" value="Adulte : 220 € + 100 € de droit d'entrée + 5 € badge contrôle d'accès"/>		
Association : <input type="text" value="U.S.A. TIR"/> Jeune né après 31/12/2003 : 150 € + 5 € badge contrôle d'accès		
Masculin : <input type="checkbox"/>	Feminin : <input type="checkbox"/>	
Nom :	Prénom :	
Nom de jeune fille :	<b>OBLIGATOIRE</b>	
Date de naissance :	<b>OBLIGATOIRE</b>	
Lieu de naissance :		
Pour la France préciser le département :	nota : Pour l'étranger, préciser le pays :	
Nationalité :	Pays :	
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Pays de résidence :		
Téléphone	Portable	
Fax	Tél. prof.	
Courriel :		
DATE DE LA DEMANDE	Observations	
SIGNATURE DU PRESIDENT	Pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité</li><li><input type="checkbox"/> Certificat médical</li><li><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité</li></ul>	
<b>LE PRESIDENT DE SOCIETE CERTIFIE QU'IL EST BIEN EN POSSESSION DU CERTIFICAT MEDICAL ET PIECE D' IDENTITE VALIDE POUR LA DEMANDE DE LICENCE CONCERNEE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION EN VIGUEUR</b> La Fédération Française de Tir se réserve le droit de ne pas valider une licence indûment déilivrée		
Dans le cas d'un mineur, le président de l'Association qui appose sa signature et le cachet du club sur la présente licence, certifie être en possession de l'autorisation obligatoire de la personne exerçant l'autorité parentale et carte identité valide pour le mineur concerné		
Cette demande de licence ne pourra être validée que si un contrôle médical a été effectué conformément à la loi (cf. article 5 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999) et qu'un certificat confirmant ce contrôle a été fourni au club lors de l'inscription.		
<b>CADRE RESERVE</b>		
DEMANDE RECUE LE		
DEMANDE ENREGISTREE DANS LE LOT N°		